

LES FERMES ENSOLEILLÉES DU VAL DE DÔME : UNE CONCERTATION REUSSIE, DES ENGAGEMENTS CONCRETS, MAIS UN PROJET DEVENU INSUFFISAMMENT ROBUSTE POUR ETRE POURSUIVI

***Réunion de restitution des études préalables et de la concertation :
vendredi 10 juillet 2026, de 18h à 19h30, au Foyer municipal des Hermites***

SAINT-AVERTIN (37), LE 9 JUILLET 2026

Près de 1 000 lettres d'information distribuées, plus de 135 participations cumulées et 61 situations paysagères documentées : la concertation menée autour des Fermes Ensoleillées du Val de Dôme a produit des enseignements et des apports concrets. Mais les études techniques préalables ont révélé un faisceau de contraintes ne permettant plus de réunir les conditions nécessaires à la poursuite du projet.

GLHD et les Producteurs Agrivoltaïques du Val de Dôme (PAVD) organisent une réunion de restitution des études et de la concertation le vendredi 10 juillet 2026, de 18h à 19h30, au Foyer municipal des Hermites, dans le cadre du projet agrivoltaïque des Fermes Ensoleillées du Val de Dôme.

Ce rendez-vous vise à présenter les enseignements de la concertation préalable volontaire menée depuis le 26 janvier 2026, les engagements retenus lors du continuum de concertation pour répondre aux attentes locales, les scénarios étudiés et les résultats techniques qui aujourd'hui, conduisent GLHD à arrêter le développement du projet.

Cette réunion répond également à une attente exprimée par plusieurs habitants, notamment à Marray, qui souhaitent être tenus informés de l'évolution du projet. GLHD s'était engagée à revenir vers le territoire pour restituer le travail mené et les décisions prises.

Cette décision ne résulte pas d'un seul facteur. Elle est l'aboutissement d'un effet domino entre contraintes agricoles, techniques, environnementales, paysagères et, par conséquence, de raccordement et de viabilité. Elle traduit aussi l'application d'une méthode exigeante : ne pas porter un projet qui ne serait plus suffisamment cohérent et solide.

GLHD rappelle qu'une zone d'étude reste, par définition, une zone d'étude : elle ne constitue ni une implantation définitive, ni un projet figé. C'est précisément l'objet des diagnostics agricoles, techniques, environnementaux et paysagers, ainsi que de la concertation préalable, que de vérifier, étape par étape, si les conditions sont réunies pour construire un projet cohérent.

Une concertation utile, prise en compte et suivie d'effets

Menée par le collectif d'agriculteurs PAVD et GLHD, la concertation préalable volontaire a pleinement joué son rôle : informer, aller au contact des habitants, recueillir les sensibilités locales et intégrer les contributions dans la définition du projet. La démarche a mobilisé plusieurs formats complémentaires de participation du public : porte-à-porte, stand, ateliers, visites de site et participation à distance.

Elle a fait émerger plusieurs enseignements forts : l'attachement au cadre de vie rural, le besoin de pédagogie sur l'agrivoltaïsme, l'importance du maintien agricole, la sensibilité aux vues depuis les hameaux et les chemins, ainsi que la prise en compte des usages locaux : randonnée, chasse, vélo, circulations agricoles, accès aux massifs, patrimoine et continuités écologiques.

Des engagements concrets avaient été retenus

Dans le cadre de sa méthode d'évitement des enjeux et d'intégration des sensibilités locales, GLHD avait retenu plusieurs évolutions du projet : retrait ou réduction des secteurs trop proches des habitations, suppression des situations d'enserrement, réduction des covisibilités, photomontages depuis les lieux réellement vécus, intégration des usages locaux, préservation des continuités écologiques et mesures paysagères renforcées.

GLHD avait également retenu l'étude d'une boucle d'autoconsommation collective, sous réserve d'un alignement favorable des conditions locales, techniques et réglementaires. Ces apports montrent que la concertation n'a pas été cosmétique : elle a progressivement nourri l'analyse et la conception du projet.

Un projet devenu trop fragile pour être poursuivi

En parallèle, les études techniques ont progressivement fragilisé les scénarios de poursuite.

À Marray, le projet agricole était cohérent. Mais les contraintes de terrain, les chemins communaux, les enjeux de défense incendie, la proximité de secteurs sensibles et les réductions nécessaires faisaient perdre de la surface, donc de la puissance, jusqu'à fragiliser l'équilibre du raccordement.

Aux Hermites, les difficultés étaient différentes : compatibilité agricole et réglementaire de certaines technologies en grandes cultures, perte de surface agricole utile, fragilité économique de certains scénarios, enjeux environnementaux et paysagers.

Le raccordement électrique est devenu le verrou final. À mesure que les surfaces étaient réduites pour traiter ces contraintes, le projet perdait la taille critique nécessaire à son équilibre. Même sans tenir compte des conclusions de la concertation, les résultats techniques montraient déjà un projet insuffisamment cohérent avec le modèle de développement de GLHD.

« Chez GLHD, nous privilégions la qualité des projets à leur aboutissement quelles que soient les contraintes. Malgré les réponses concrètes apportées par la concertation, les études ont confirmé que les conditions n'étaient plus réunies pour poursuivre ce projet avec le niveau d'exigence nécessaire. Cette décision est difficile, car elle concerne d'abord des agriculteurs locaux à l'origine du projet que nous accompagnons depuis plusieurs années. Nous l'assumons avec responsabilité et beaucoup d'émotion », explique David Portalès, président de GLHD.

Une perte d'opportunités, mais une relation maintenue avec les agriculteurs

L'arrêt du développement du projet représente une déception importante pour les agriculteurs engagés et une perte d'opportunités pour le territoire : autoconsommation collective, soutien aux exploitations, autonomie protéique, renforcement de la biodiversité, retombées économiques locales, aménagements dédiés aux usages et contribution à la production d'énergie renouvelable.

« Nous avons mis beaucoup d'espoir dans ce projet. Il devait nous permettre de regarder l'avenir avec plus de sérénité et de construire quelque chose d'utile pour nos exploitations comme pour le territoire. La décision est difficile à entendre, mais nous ne souhaitons pas porter un projet qui aurait été conçu à tout prix et souhaitons que le travail réalisé puisse encore servir à trouver des solutions pour la suite », témoigne le collectif des Producteurs Agrivoltaïques du Val de Dême engagé dans le projet.

GLHD reste mobilisée auprès des exploitants concernés pour examiner les pistes utiles et réalistes qui pourraient être travaillées à la suite de cette décision : valorisation des études et des ressources documentaires, réflexion sur certains besoins agricoles identifiés, exploration d'alternatives ou transmission d'enseignements techniques.

À propos des PAVD :

Les Producteurs Agrivoltaïques du Val de Dême (PAVD) rassemblent les agriculteurs à l'origine du projet des Fermes Ensoleillées du Val de Dême. Leur démarche est née d'une volonté de réfléchir collectivement à l'avenir de leurs exploitations, à leur sécurisation et à l'adaptation de leurs pratiques.

Le projet avait pour ambition d'étudier une solution agrivoltaïque maintenant une vocation agricole prioritaire, tout en apportant des services aux exploitations : production de protéines en circuit-court, soutien aux élevages locaux, sécurisation de l'innovation agricole et contribution à la production d'énergie renouvelable.

GLHD a accompagné cette démarche en conduisant les études préalables, en organisant une concertation volontaire avec le territoire et en analysant plusieurs scénarios d'adaptation. L'arrêt du développement du projet ne retire rien à la légitimité des besoins agricoles qui l'avaient fait naître, ni à l'implication des agriculteurs qui y ont contribué.

contact@fermes-enseillees-deme.fr